

Tout savoir sur... Sûr de tout savoir

Désillusions autour du RIFSEEP...

La FSU réclame l'ouverture de nouvelles négociations !

Inutile pour la FSU d'intégrer un extrait d'une fiche de paie pour justifier que le nouveau régime indemnitaire représente une avancée pour le personnel **CAR CE N'EST PAS VRAI POUR TOUS LES AGENTS !**

De nombreux agents ne se retrouvent pas dans les augmentations annoncées.

La FSU a constaté, **de nombreuses disparités** :

- Des revalorisations qui varient entre 3 € et 60 € **brut** par mois.
- Des incohérences relatives aux affectations dans les groupes de fonctions et dans l'attribution du régime indemnitaire.
- Des agents ayant la même fiche de poste, travaillant dans la même équipe avec une même ancienneté ont un régime indemnitaire différent...
- Des agents dont les responsabilités sont avérées, se retrouvent avec un régime indemnitaire équivalent à celui d'agents de groupe de fonctions inférieur...

Le Maire aurait-il déjà oublié les promesses qu'il a faites au personnel en marge de la cérémonie des vœux 2017 ?! ***"Les agents qui choisissent de faire preuve d'initiatives, de faire profiter de leur expertise, de prendre de nouvelles responsabilités ou de nouvelles fonctions, se verront systématiquement récompensé et il y aura un effet immédiat sur leur régime indemnitaire !"***



Au regard de notre sondage, nous admettons qu'une petite partie des plus bas salaires de catégorie C (**et non pas tous les agents**) ont perçu environ 50€ **Brut** mensuel (soit une trentaine d'euros NET) ; **mais ces agents ne perçoivent plus les primes de sujétions particulières (insalubrité, environnement bruyant etc...)**. Il faut donc en tenir compte !

Si pour la CFTC la hausse est significative, pour la FSU elle représente ni plus ni moins que le minimum attendu !

Nos revendications ont porté leurs fruits malgré l'absence d'union syndicale avec la CFTC. **Cette dernière n'ayant livré aucune bataille syndicale dans ce dossier, allant même jusqu'à soutenir la mise en place de critères d'absentéisme supplémentaires...**

OUI, les décisions prises lors des Conseils Municipaux intéressent la FSU !

N'en déplaise à certains, la FSU participe à tous les conseils municipaux. **Et contrairement à d'autres représentants du personnel, la FSU n'y assiste pas sur ordre du Maire ou de la Direction !**

Conseil municipal du 23 Février 2018

la FSU recueille énormément d'informations concernant le personnel, mais aussi sur les orientations du Maire qui impactent forcément leurs missions.

Lors de ce conseil, **de nombreux points à l'ordre du jour concernaient encore le personnel** : Le compte administratif, le débat d'orientation budgétaire avec les dépenses et les recettes prévisionnelles en matière de personnel, la réforme du régime des concessions pour les concierges, une modification du tableau des effectifs.

A la suite, **la FSU n'a pas manqué d'intervenir auprès du Maire et d'autres instances en faveur des concierges pour demander à ce dernier de suspendre cette réforme du régime des concessions qui comporte des aberrations mais pour lesquelles notre Maire n'en a que faire.**

Par définition, il faut savoir que c'est **le personnel qui met en œuvre les décisions de nos élus et qu'à ce titre, les agents et par conséquent les représentants du personnel participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique municipale.**



Quand on voit l'argent public qui peut être dépensé : une aire de jeux à 600 000€ / un restaurant **G-astronomique** à près d'un million d'euros à la charge de la ville ; donc du contribuable que nous sommes... / ou pour un véhicule de fonction pour le DGS : un nouveau C4 PICASSO dont le prix varie entre 25 000 € et 30 000 € sur le marché ... **Alors que pour le personnel, le Maire lui réserve des miettes...**

Notre DGS, non douaisien, n'a pas échappé aux faveurs de notre Maire en guise de reconnaissance. C'est ainsi qu'il a eu la chance de tourner la roue de l'indécence... mais il n'est pas tombé sur la case "gel du point d'indice" ou "faire plus avec moins" !! Dans un élan de générosité, notre Maire a fait les fonds de tirelires publiques pour lui offrir un nouveau véhicule!... alors que l'on ne trouve pas nécessaire de réparer et/ou de remplacer les chariots des agents de la propreté urbaine...

Rapport d'Orientation Budgétaire en Conseil Municipal

A propos du Compte Administratif 2017 qui représente en quelque sorte le bilan financier de l'année 2017 : Le Maire a annoncé que **les dépenses de fonctionnement en personnel représentait 27,8 Millions d'€uros (soit 56,7% du budget total de fonctionnement de la ville)**. Ce qui situe notre collectivité dans la moyenne nationale.

Toutefois, la FSU tient à rappeler qu'en 2015 notre Maire s'était vanté que **nous étions sous-administrés**, or cette situation ne s'est pas améliorée, bien au contraire.

Notre Maire donne d'une main et reprend une partie de l'autre ! Serait-ce la devise de notre Maire Socialiste ?

Au budget primitif 2018 (le prévisionnel), notre administration prévoit de réduire sa masse salariale ! **Étonnant n'est-ce pas ? Alors que la ville vient de mettre en place le RIFSEEP** et qu'à priori, elle aurait prévu **un budget supplémentaire d'environ 450 000 Euros** uniquement pour l'IFSE.

Enfin, à notre grande surprise, ce budget supplémentaire ne serait même que de 365 000 Euros ! Car le maire compte récupérer 85 000€ avec la suspension du Régime indemnitaire en cas d'absence pour maladie ordinaire à partir du 16ème jour (Critères d'absentéisme), Merci la CFTC !

Pour mémoire, n'oublions pas que notre Maire avait annoncé dans un premier temps en comité technique que cette enveloppe allait représenter 465 000€. Alors que la DRH l'avait estimée auprès des agents à 419 348,67€... **Alors qui croire ? Que penser au regard de ces discours et de ces chiffres contradictoires, véritables camouflés de sincérité...** Et si cette enveloppe était encore nettement inférieure à ces chiffres annoncés ?

On apprend aussi au cours de ce conseil, que malgré « l'impact du RIFSEEP », **la ville prévoit en 2018 des dépenses de fonctionnement en baisse de 169 000 Euros**, grâce en partie à la baisse des charges liée aux fluides (**conséquence de la réforme des régimes de concessions pour les concierges qui paieront leurs fluides à compter de Mars 2018**).

Le Maire aurait donc pu faire beaucoup plus pour le personnel !

Le Maire a également décidé de **réduire l'enveloppe des promotions à la prochaine CAP du 5 Avril 2018**. Cette enveloppe serait de **50 000€** alors qu'elle était de **60 000€** en 2017. C'est encore une volonté de sa part de freiner l'évolution professionnelle et sociale des agents !

La FSU ne comprend absolument pas la position du Maire à ce niveau, d'autant plus qu'avec le RIFSEEP, il a souhaité rendre la ville plus "attractive" aux yeux des agents des collectivités extérieures...

Maquillage et poudre aux yeux !

Sur le plan des effectifs : c'est la même incohérence dans les chiffres...



En 2017, on constate que la différence entre les sorties (35 dont 23 départs en retraite) et les entrées (20) dans la collectivité fait apparaître **une perte de 15 agents**. Ce qui confirme nos dires sur les effectifs en baisse d'année en année...

Pour 2018, **29 départs en retraite sont prévus !** Et les prévisions sont **déroutantes ! Avec 2,5 créations de postes et 34 remplacements...**

Parmi les 2,5 postes qui seraient créés en 2018, il y aurait un demi poste à la DRH (Cat C), mais aussi un coordinateur Jeunesse (Cat B) et un manager de centre ville (Cat A), le tout pour une enveloppe financière de 40 000 €uros... ce qui nous paraît très peu élevé !

Quel crédit peut-on donner à cette présentation et à ces chiffres ?

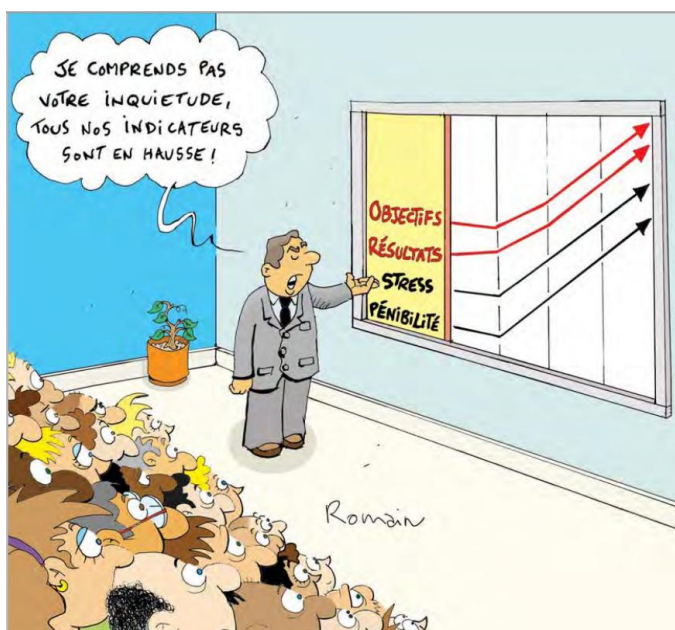
Pire encore : Ni les élus de l'opposition, ni même la presse ne s'en étonnent

Notre bateau serait-il à la dérive ?

Quoi qu'il en soit, la FSU n'a pas l'intention d'abdiquer. Pour cela, **notre organisation syndicale demandera au Maire, lors du prochain comité technique l'ouverture de nouvelles négociations concernant le RIFSEEP**. Elle lui réclamera des éclaircissements, une nouvelle revalorisation du régime indemnitaire pour 2019 et **la suppression immédiate des critères d'absentéisme**.

En effet, **ces derniers sont injustes et non-équitable** : Il faut admettre que des personnels sont beaucoup plus exposés à la maladie ordinaire que d'autres (**Propreté Urbaine, Jardins et du Cadre de Vie, Écoles, Crèches...**) et les critères d'absentéisme représentent pour eux, une double sanction inadmissible !

**Ne vous laissez pas endormir et manipuler de la sorte,
Exprimez votre désaccord et votre mécontentement !**



Prochain Conseil Municipal : Jeudi 29 Mars 2018 à 20h.

Comité technique : L'intégralité du compte rendu est disponible au local syndical.